



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-502-1

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominique :

Que le 10 mars 2026, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2024-502-1 modifiant l'article 2.1 « Directeur général » concernant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : www.nominique.ca.

Avis donné à Nominique, le 11 mars 2026.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 11 mars 2026, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de mars de l'an deux-mille-vingt-six (11 mars 2026).